

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2016**

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Statuts : modification**

Où l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de modifier les statuts du syndicat, en rajoutant un alinéa à l'article 2 « *l'accompagnement à la fonction parentale* » et vous précise que les autres articles restent inchangés.

**2. Création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) maralpin : adhésion**

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- De prendre acte de la volonté commune des EPCI de créer le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin,
- D'approuver l'adhésion du SIVOM Val de Banquière au Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin, sous réserve que l'accord des communes membres du SIVOM Val de Banquière soit formulé selon les règles en vigueur du C.G.C.T.

**II - RESSOURCES HUMAINES**

**1. Tableau des effectifs : création et suppression de postes**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de créer pour la filière administrative, un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 31h30 hebdomadaires.
- de supprimer :
  - 1 poste de conseiller des activités physiques et sportives
  - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
  - 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe

**2. Création d'une indemnité pour travail de dimanche et jours fériés des agents sociaux**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le principe de l'attribution d'une indemnité de travail de dimanche et jours fériés pour les agents sociaux d'un montant maximum forfaitaire de 47,28€ brut pour 8h de travail, en précisant que l'inscription budgétaire permet le versement de celle-ci à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**III - TRAVAUX / MARCHES**

**1. Achat de titres restaurant : constitution d'un groupement de commandes avec la commune et le CCAS de Saint-André de la Roche**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter de constituer avec la Commune et le CCAS de Saint-André de la Roche, un groupement de commandes pour l'achat de titres-restaurant couvrant la totalité des besoins du syndicat,
- et d'autoriser M. le Président à signer la Convention

## **2. Sécurisation de l'accès des établissements multi-accueil intercommunaux : validation de l'enveloppe budgétaire et demandes de subventions**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le principe de l'opération de sécurisation de l'accès des établissements multi-accueils intercommunaux et son enveloppe budgétaire à 35 000€ TTC,
- d'autoriser M. le Président à solliciter auprès de l'Etat et/ou des organismes ou collectivités partenaires des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

## **3. Réaménagement de l'Etablissement Multi-Accueil de Saint-André de la Roche : demande de subvention à la Région PACA au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT)**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le principe de l'opération de réaménagement de l'établissement multi-accueil intercommunal de Saint-André de la Roche et son enveloppe budgétaire à 641 996€ TTC
- d'autoriser M. le Président à solliciter auprès de la région PACA des subventions d'un montant aussi élevé que possible au titre du FRAT 2017.

## **4. Aménagement d'un lieu collectif destiné aux séniors pour améliorer le lien social et prévenir la perte d'autonomie à Saint-Martin du Var : avenant N°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à signer avec M. le Maire de la Saint-Martin-du-Var un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 18 avril 2016 relative à l'opération de réaménagement d'un lieu collectif destiné aux séniors pour améliorer le lien social et prévenir la perte d'autonomie (selon le modèle annexé) reprenant le montant de 106 956€ TTC.

## **5. Construction d'une micro-crèche à Aspremont : délégation de maîtrise d'ouvrage**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction d'une micro-crèche à Aspremont ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 013 486€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire d'Aspremont ou son représentant une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant

## **6. Construction d'un complexe sportif à Aspremont : délégation de maîtrise d'ouvrage**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction d'un complexe sportif à Aspremont;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 535 374€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire d'Aspremont ou son représentant une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant

## **IV - FINANCES**

### **1. Décision modificative N°2**

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser l'ouverture d'une opération N°2016/07, intitulée « sécurisation de l'accès des EMAI », d'un montant de 35 000€, financée 10 000 euros en subventions et 25 000 euros en emprunt.
- de valider un rajout de crédits de 11 000€ sur l'opération d'aménagement d'un lieu collectif destiné aux seniors pour améliorer le lien social et prévenir la perte d'autonomie à Saint-Martin-du-Var, financé en participation
- de procéder à un rajout de crédits de 1 010 687€ sur l'opération 458 1251 « construction d'une micro-crèche à Aspremont », financé comme suit :
  - 568 297 euros en subventions
  - 391 356 euros en emprunt
  - et 51 034 euros en participation
- de réaliser les écritures comptables liées à la consolidation à long terme (sur 15 ans) du prêt relais subvention initial de 1 038 824 euros, à hauteur de 738 824 euros. La commune ayant remboursé 300 000 euros en participation.

## **V - ANIMATION DU TERRITOIRE**

### **1. Espace jeunes « Le Clos » approbation du règlement intérieur**

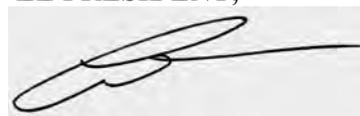
Oùï l'exposé de Met après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- De valider le règlement intérieur de l'espace jeunes de St-André de la Roche dénommé « Le Clos »

## **VI - SOCIAL**

### **1. Espace social et formation sur la commune de Saint-Martin du Var : inauguration**

**LE PRESIDENT,**



**H. COLOMAS**